



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

4.2

Méthodologie d'adhésion des Régions au programme local de l'initiative du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Sommaire

Contexte général	7
À qui est destiné ce guide?	8
Objectifs et contenu du guide	8
<hr/>	
AXE 1 : Présentation du programme local de l'initiative du partenariat pour un gouvernement ouvert	9
1 - Qu'est-ce que le programme local de l'initiative du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert?	9
2 - Pourquoi adhérer au programme local de l'initiative du PGO?	10
3 - Quels sont les critères d'éligibilité pour adhérer au programme local de l'initiative du PGO?	10
4 - Quels sont les conditions d'admissibilité au programme local de l'initiative du PGO?	10
5 - Quels sont les rôles et responsabilités des membres du programme local du partenariat pour un gouvernement ouvert?	11
6 / Unité de soutien de l'initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert	12
<hr/>	
AXE 2 : Étapes de préparation du dossier de candidature du programme local à l'initiative du PGO	13
1 - Étape 1 : Communication interne au sujet de la proposition d'adhésion au programme local de l'initiative du PGO	13
2 - Étape 2 : Inscription sur l'ordre du jour et délibération sur l'intérêt manifesté au sujet de l'adhésion au programme local du PGO lors de la session du Conseil de la Région	15
3 - Étape 3 : Préparation et envoi du dossier de manifestation d'intérêt pour candidature du programme local de l'initiative du PGO	16
<hr/>	
AXE 3 : Préparation du plan d'action de la région ouverte	17
1 / Quelles sont les lignes directrices et facteurs déterminants pour la préparation d'un plan d'action commun de la région ouverte?	17
2 / Quelles sont les étapes de préparation du plan d'action de la région ouverte?	18

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice d'évaluation	27
Annexe 2 : Matrice d'engagement	28
Annexe 3 : Canevas du plan d'action de la région ouverte	30
Annexe 4 : Canevas d'achèvement d'un engagement	31

Méthodologie d'adhésion des Régions au programme local de l'initiative du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Contexte général

Au cours des dernières décennies, le Maroc a lancé une série de réformes politiques, économiques et sociales visant à renforcer le processus démocratique et à améliorer les indicateurs de développement économique et social. Pour ce faire, de grands moyens ont été déployés pour la réforme des services publics et le développement de mécanismes démocratiques afin d'améliorer la qualité de la gestion publique, la rendre plus ouverte et mieux adaptée aux besoins des citoyennes et des citoyens.

Une des principales réformes mise en place est la consolidation des valeurs de la démocratie participative et la consécration des principes de transparence et d'ouverture par l'adoption de normes de bonne gouvernance afin de répondre aux aspirations renouvelées des citoyens.

Ces réalisations ont abouti à l'adoption de la Constitution de 2011, fruit d'une démarche participative, fondée sur les principes de bonne gouvernance, de la démocratie participative, la transparence, la probité et l'accès à l'information. La constitution a aussi consacré de nouveaux rôles aux organisations de la société civile dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques à l'échelle nationale, régionale et locale.

Dans le cadre de la consolidation de ce processus de développement démocratique, le Maroc s'est ouvert sur une expérience internationale novatrice dans ce domaine, à savoir l'initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP), à laquelle le gouvernement du Maroc a adhéré en avril 2018. Lancée à l'occasion de la soixante-sixième session de l'assemblée générale des Nations Unies en 2011, cette initiative vise à encourager les gouvernements à devenir plus ouverts et plus participatifs envers les citoyennes et les citoyens, par la mise en œuvre de normes de transparence, d'intégrité, de responsabilité, de reddition des comptes, de participation citoyenne et l'adoption de politiques publiques inclusives.

Avec l'adhésion du Gouvernement marocain à l'initiative de partenariat pour un Gouvernement Ouvert, il devient possible pour les Collectivités Territoriales de devenir membres du programme local. C'est le cas de la Région de Tanger Tétouan Al-Hoceïma qui a rejoint le Programme en Octobre 2020.

À qui est destiné ce guide?

Ce guide s'adresse à :

- Mesdames et Messieurs, les membres des Conseils des Régions, en particulier ceux chargés de préparer le dossier de candidature pour le programme local de l'Initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert et le plan d'action pour un gouvernement ouvert;
- L'administration de la Région, en particulier les directeurs et les chefs de divisions et de services;
- Les organisations de la société civile.

Objectifs et contenu du guide

Partant de l'importance de s'engager dans cette dynamique et de son impact positif sur l'amélioration de la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans la gestion des Collectivités Territoriales et de la concrétisation du chantier de la régionalisation avancée, ce guide méthodologique a été élaboré dans le cadre de l'accompagnement des Régions pour l'adhésion au programme local de partenariat pour un gouvernement ouvert. Il vise à :

- Faire connaître le programme local de l'initiative du Partenariat pour un gouvernement ouvert;
- Clarifier les modalités et les procédures d'adhésion au programme local pour un gouvernement ouvert;
- Présenter la méthodologie pour la préparation, le suivi et l'évaluation d'un plan d'action ouvert.

Le présent guide s'articule autour de trois axes principaux :

- **Premier axe** : présente le programme local de l'initiative du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.
- **Deuxième axe** : traite des étapes de préparation du dossier de candidature.
- **Troisième axe** : est dédié à la préparation du plan d'action de la Région ouverte.

AXE 1

PRÉSENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'INITIATIVE DU PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT

1 / Qu'est-ce que le programme local de l'initiative du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert?

Le programme local de partenariat pour un gouvernement ouvert est une composante de l'Initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert, ciblant les gouvernements régionaux et locaux et les Collectivités Territoriales au vu de l'importance de leur rôle de leur proximité des citoyennes et des citoyens et des services fournis qui nécessitent efficacité et réactivité.

Le programme local pour un gouvernement ouvert a pour objectif de promouvoir des réformes visant plus d'ouverture, de réactivité et d'innovation grâce à un renforcement de la coopération de la transparence et de la participation citoyenne.

Le programme a été lancé en 2016. En 2021, il compte 76 membres locaux dont la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, la première Région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord à rejoindre cette initiative.

Le programme local de l'Initiative de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert ambitionne à encourager les gouvernements locaux à adopter et à mettre en œuvre les principes et les valeurs de l'Initiative, à savoir:

- La transparence budgétaire;
- L'accès à l'information;
- L'intégrité et la lutte contre la corruption;
- La participation citoyenne.

2 / Pourquoi adhérer au programme local de l'initiative du PGO?

Les avantages de l'adhésion au programme local de partenariat pour un gouvernement ouvert consistent notamment à :

- Offrir un cadre de référence qui soutient la mise en œuvre des principes et valeurs de la bonne gouvernance dans les Régions.
- Valoriser le positionnement et l'image de la Région dans son contexte local, national et international.
- Soutenir les projets de la Région grâce à l'appui financier disponible dans le cadre de la coopération internationale décentralisée.
- Offrir des opportunités de partage d'expériences des Régions du Maroc avec les membres du programme local.
- Améliorer l'efficacité et l'impact des programmes de développement par la participation citoyenne et l'adoption d'une approche d'intégration globale.

3 / Quels sont les critères d'éligibilité pour adhérer au programme local de l'initiative du PGO?

Pour être candidat au programme local de partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), il faut que :

- La Collectivité Territoriale fasse partie d'un Etat membre de l'initiative du partenariat pour un gouvernement ouvert, qui est le cas du Maroc;
- Les critères d'éligibilité au programme local de partenariat pour un gouvernement ouvert soient remplis;
- Une lettre de manifestation d'intérêt pour l'adhésion au Programme Local du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert soit envoyée à la suite de l'avis périodique annonçant l'ouverture des candidatures.

4 / Quels sont les conditions d'admissibilité au programme local de l'initiative du PGO?

- L'engagement de la Région concernée à respecter les valeurs et les standards de l'initiative du partenariat pour un gouvernement ouvert mentionnées ci-dessus;
- Une description claire de la valeur ajoutée de l'adhésion au programme local du gouvernement ouvert de la Région ou de la Collectivité Territoriale concernée;

- La clarification des orientations futures et des programmes de développement, y compris les domaines prioritaires envisagés par la Région, et leur alignement sur les priorités stratégiques de l'initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert, en particulier en ce qui concerne la participation des citoyennes et des citoyens à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques et services publics;
- La capacité de co-construction et de co-exécution et de mobilisations des ressources nécessaires;
- L'expérience de la Région en matière du Gouvernement Ouvert ou d'action conjointe avec des acteurs non gouvernementaux, mettant en évidence au moins une réforme ou un exemple réussi de participation à l'élaboration de politiques publiques au cours des trois dernières années;
- La clarification des mécanismes disponibles pour la co-construction et le suivi;
- La mention des domaines où de bonnes pratiques pourraient être présentées aux autres membres du Programme Local PGO;
- La préparation à échanger des expériences avec d'autres membres du programme local de gouvernement ouvert dans leur pays;
- La présentation de détails sur l'approche choisie pour étendre la pratique du gouvernement ouvert à d'autres Collectivités Territoriales.

L'ensemble de ces critères est élucidé dans la lettre d'intérêt pour l'adhésion au programme local de partenariat pour un gouvernement ouvert.

5 / Quels sont les rôles et responsabilités des membres du programme local du partenariat pour un gouvernement ouvert?

Les membres du programme local du partenariat pour un gouvernement ouvert doivent adopter, mettre en œuvre, suivre et évaluer un plan d'action composé d'un ensemble d'engagements préparés en partenariat avec la société civile.

Dans le cadre du partenariat, les membres locaux devraient participer à des activités d'échange entre pairs organisées par l'Initiative et à d'autres activités de soutien organisées aux niveaux national et international.

Les membres sont également tenus de nommer un interlocuteur officiel au niveau du Conseil de la Région, qui assurera la liaison avec l'Unité de soutien à l'Initiative du PGO et sera responsable de la coordination des activités liées à sa participation au programme d'initiative locale.

Cette coordination consiste à :

- S'assurer que la société civile participe à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du plan d'action;
- Assurer la coordination et la collaboration avec les entités gouvernementales concernées pendant la préparation et la mise en œuvre conjointes du plan d'action;
- Faciliter le suivi, l'évaluation et l'apprentissage;
- Participer à des activités d'échange entre pairs et à des événements régionaux ou internationaux de l'initiative;
- Soutenir l'intégration et la convergence entre les niveaux national et régional.

6 / Unité de soutien de l'initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert

L'unité de soutien de l'initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert a été créée pour fournir des Conseils et de l'appui aux membres de l'initiative sur la manière de participer efficacement au partenariat pour un gouvernement ouvert.

L'unité d'appui vise à fournir toutes les informations nécessaires aux acteurs des Etats membres du partenariat pour un gouvernement ouvert, directement ou par l'intermédiaire de partenaires institutionnels, et des activités d'échanges entre pairs et d'autres activités.

AXE 2

ÉTAPES DE PRÉPARATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE DU PROGRAMME LOCAL DE L'INITIATIVE DU PGO

Les étapes et procédures relatives à la préparation du dossier d'adhésion au programme local de l'initiative du PGO sont comme suit :

Étape 1

Communication interne au sujet de la proposition d'adhésion au programme local de l'initiative du PGO ;



Étape 2

Inscription sur l'ordre du jour et délibération sur l'intérêt manifesté au sujet de l'adhésion au programme local du PGO lors de la session du Conseil de la Région;



Étape 3

Préparation et envoi du dossier de manifestation d'intérêt pour candidature au programme local du PGO.

1 / Étape 1 : Communication interne au sujet de la proposition d'adhésion au programme local de l'initiative du PGO

Cette étape détaille la procédure de communication interne au sujet de la proposition et la mobilisation des acteurs pour l'approbation de l'adhésion au programme local de l'initiative du PGO.

Communication interne au sujet de la proposition d'adhésion au programme local de l'initiative du PGO

Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">• Président(e) du Conseil.• Bureau du Conseil.• Président(e) de la commission des relations extérieures et de la coopération décentralisée.• Chefs des groupes du Conseil (opposition et majorité).• Directeur/ice des affaires de la présidence et du Conseil.• Directeur/ice Général des Services.• Les chefs de divisions et de services.• Les président(e)s des trois instances consultatives de la Région.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de l'initiative du PGO et du programme local.• Concertation entre les composantes internes du Conseil autour de la proposition de candidature.• Mobilisation pour approbation de la proposition de l'adhésion au programme local de l'initiative du PGO.
Opérations et procédures	<ul style="list-style-type: none">• Le/la Président(e) du Conseil désigne le/la coordinateur/ice de la commission en charge de préparer le dossier de candidature.• Constitution d'une équipe de travail.• Élaboration d'un dossier complet de présentation du programme local de l'initiative du PGO par le/la coordinateur/ice de la commission en charge de préparer le dossier de candidature.• Délibération : échange avec la présidence du Conseil et du bureau du Conseil.• Présentation de la proposition aux groupes du Conseil (majorité et opposition).• Réunion avec les directeurs et chefs de divisions et de services concernés directement par le dossier.• Tenue d'une rencontre de concertation avec les trois instances consultatives de la Région.• Tenue de réunions avec les services déconcentrés de la Région.• Approcher le point focal du Gouvernement Ouvert au niveau national (Département ministériel chargé de la modernisation de l'administration) pour soutien et Conseils.
Principales références	<ul style="list-style-type: none">• La loi organique relative aux Régions et principalement les articles relatifs à la coopération internationale décentralisée et aux principes de bonne gouvernance et de démocratie participative.• Site web officiel du PGO : www.opengovpartnership.org• Portail marocain du gouvernement ouvert: https://www.gouvernement-ouvert.ma/

2 / Étape 2 : Inscription sur l'ordre du jour et délibération sur l'intérêt manifesté au sujet de l'adhésion au programme local du PGO lors de la session du Conseil de la Région

Cette étape décrit le processus lié à la prise de décision à l'égard de la proposition d'adhésion au programme local de l'initiative du PGO.

Procédure d'inscription et délibération sur la proposition d'adhésion au programme local à l'initiative du PGO

Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">• Président(e) du Conseil.• Membres du Conseil.• Président(e) de la commission des relations extérieures et de la coopération décentralisée.• Chefs des groupes du Conseil (opposition et majorité)• Directeur/ice des affaires de la présidence et du Conseil.• Directeur/ice Général des Services.• Services concernés : affaires du Conseil, coopération internationale• Administration territoriale.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Décider de l'intérêt pour l'adhésion au programme local• Préparer les conditions de soutien appropriées.
Opérations et procédures	<ul style="list-style-type: none">• Préparation du dossier relatif à la délibération sur la proposition d'intérêt pour l'adhésion au programme local de l'initiative du PGO.• L'inscription du point à l'ordre du jour de la session adressé au Wali de la Région.• Transmission de la proposition à la commission chargée des relations extérieures et de la coopération internationale décentralisée.• Échange et délibération sur la proposition par le Conseil de la Région.
Principales références	<ul style="list-style-type: none">• Loi organique n° 111-14 relative aux Régions.• Règlement intérieur du Conseil.

3 / Étape 3: Préparation et envoi du dossier de manifestation d'intérêt pour candidature du programme local de l'initiative du PGO

Cette étape concerne toutes les phases relatives à la préparation et la soumission du dossier de procédure d'adhésion du programme local de l'initiative du PGO.

Préparation et envoi du dossier de manifestation d'intérêt pour candidature du programme local de l'initiative du PGO

Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">• Président(e) du Conseil.• Directeur/ice des affaires de la présidence et du Conseil.• Directeur/ice Général des Services.• Président(e) de la commission des relations extérieures.• Chef du Service des relations extérieures et de la coopération internationale décentralisée.• Administration territoriale.• Le comité international de supervision de l'initiative PGO (L'instance chargée de l'étude des manifestations d'intérêt).• Le/la coordinateur/ice du comité en charge de la préparation du dossier de candidature.• L'interlocuteur/ice officiel (point focal) au niveau de la Région.
Opérations et procédures	<ul style="list-style-type: none">• Consultez le formulaire d'appel à manifestation d'intérêt pour l'adhésion au programme local à l'initiative du PGO publiée sur le site officiel du PGO.• Préparer les informations demandées.• Nommer l'interlocuteur/ice (point focal) de l'initiative au niveau de la Région.• Coordonner avec le point focal au niveau national à travers l'adresse mail agpmaroc@mmsp.gov.ma pour information et appui.• Soumettre la demande de manifestation d'intérêt directement à l'adresse mail suivante : info@opengovpartnership.org.
Principales références	<ul style="list-style-type: none">• Guide de l'initiative locale PGO. https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/OGP-Local-Handbook-French.pdfExemple d'appel à manifestation d'intérêt (EOI) publié sur: https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2020/06/OGP-Local_-_2020-Expression-of-Interest-EOI-Form-Questions-PDF-Version.pdf• Portail national du gouvernement ouvert : www.gouvernement-ouvert.ma

AXE 3

PRÉPARATION DU PLAN D'ACTION DE LA RÉGION OUVERTE

Le plan d'action de la région ouverte est au cœur de la participation à l'initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert. Il intervient à la suite de l'acceptation du dossier du candidat par le PGO.

Le plan d'action est élaboré par le Conseil de la Région en partenariat avec les acteurs de la société civile. Les deux parties travaillent conjointement pour parvenir à un ensemble d'engagements ambitieux sur plusieurs domaines.

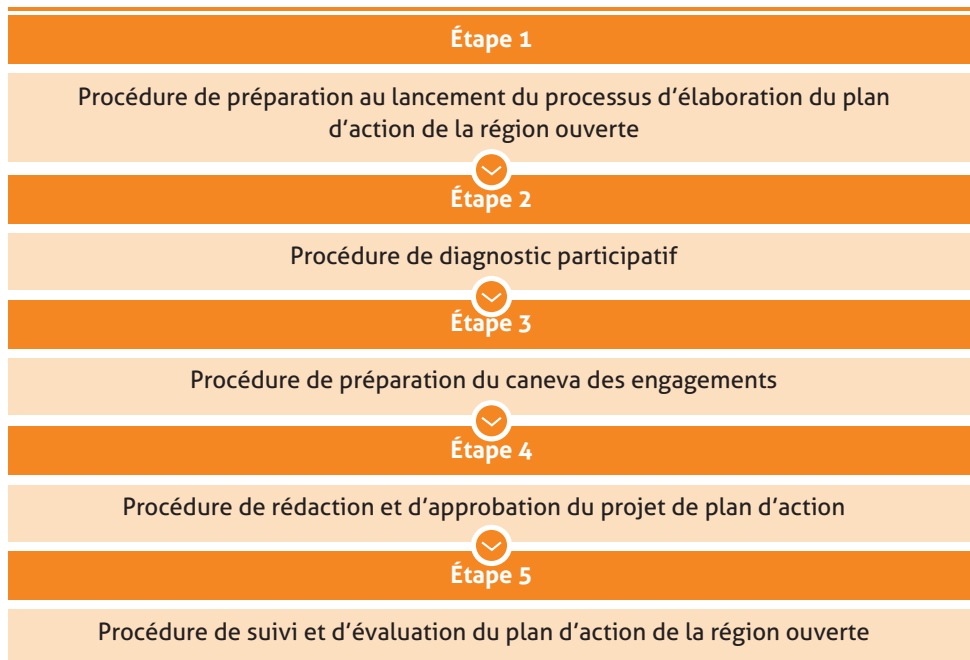
La Région devient un membre effectif du programme local PGO une fois la consultation avec la société civile lancée.

1 / Quelles sont les lignes directives et facteurs déterminants pour la préparation d'un plan d'action commun de la région ouverte?

1. Se rappeler qu'il s'agit bien du plan d'action de la région ouverte et non de celui du Gouvernement Ouvert.
2. Tenir compte des engagements du plan d'action national dans le cadre du PGO.
3. Impliquer la société civile directement à travers les plateformes de consultation numérique tout au long des étapes de préparation du plan d'action.
4. Élaborer des critères d'évaluation, selon le cadre légal et réglementaire des compétences de la Région et de ses spécificités.
5. Possibilité d'ajouter de nouveaux critères ou axes déterminants pour la Région.
6. Respect du canevas établi par l'initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert.
7. Durée d'exécution du plan d'action est fixée à deux ans.
8. Le plan d'action doit être rédigé en anglais d'une manière claire, précise et motivante. Il doit comprendre des objectifs ambitieux et impactants et doivent être limités dans le temps, vérifiables et mesurables.

2 / Quelles sont les étapes de préparation du plan d'action de la région ouverte?

Le plan d'action de la région ouverte est préparé en 5 phases :



2 - a

Étape 1 : Procédure de préparation au lancement du processus d'élaboration du plan d'action de la région ouverte

Cette étape comprend toutes les démarches préparatoires au lancement du processus d'élaboration du plan d'action de la région ouverte, depuis la constitution de l'équipe de supervision, jusqu'à la communication avec le comité de supervision de l'initiative de gouvernement ouvert.

Procédure de préparation au lancement du processus d'élaboration du plan d'action de la région ouverte

Parties prenantes

- Président(e) de la Région.
- Bureau du Conseil.
- Directeurs et chefs de divisions et services concernés par l'initiative.
- Président(e)s des 3 instances consultatives si elles existent.

	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de supervision (Point focal) de l'Initiative du PGO pour un gouvernement ouvert • Les trois instances consultatives de la Région ainsi que d'autres instances le cas échéant. • Point focal au niveau de la Région. • Point focal au niveau national (Département ministériel chargé de la Modernisation de l'Administration). • Organisations de la société civile travaillant sur des thématiques liées aux principes du PGO. • Représentant(e)s du secteur privé. • Représentant(e)s des citoyennes et citoyens. • Expert(e)s et universitaires.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les conditions propices à la réussite du processus d'élaboration du plan d'action de la région ouverte. • Poursuivre la mobilisation des ressources internes au profit de l'initiative. • Communication externe autour de l'initiative.
Opérations et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier attentivement le manuel relatif à la préparation du plan d'action de la région ouverte annexés au présent guide (annexes n° 1, 2, 3 et 4) • Inviter les 3 instances consultatives et d'autres instances le cas échéant pour échange et concertation. • Inviter les acteurs associatifs et académiques intéressés par l'initiative du gouvernement ouvert. • Tenir une réunion multipartite. • Constituer une équipe chargée de la préparation du plan d'action, constituée de représentants de la Région et des Président(e)s des 3 instances. • Échanger avec le Point focal de l'initiative du PGO national pour un gouvernement ouvert pour assurer la convergence entre le plan d'action de la région ouverte avec le plan d'action du PGO national. • Organisation d'une rencontre régionale pour le lancement de l'élaboration du plan d'action.
Principales références	<ul style="list-style-type: none"> • La loi organique relative aux Régions • Les documents de référence sur l'initiative du PGO contenus dans le guide d'orientations des participants (version 2021) à travers lien suivant : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/OGP-Local-Handbook-French.pdf • Les expériences partagées sur le lien : www.opengovpartnership.org

Étape 2 : Procédure d'élaboration du diagnostic participatif

Cette étape traite du diagnostic participatif, de la collecte des données des rencontres et forums de concertation, jusqu'à la rédaction du rapport de synthèses.

Le cadre de référence pour le diagnostic participatif :

- Transparence budgétaire;
- Facilité d'accès à l'information;
- Responsabilité et redevabilité;
- Participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques.

Procédure d'élaboration du diagnostic participatif

Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du Conseil de la Région. • L'équipe chargée de la préparation du plan d'action. • Les organisations de la société civile qui ont manifesté l'intérêt à participer au processus. • Le secteur privé. • Les médias régionaux.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données sur la situation de l'intégration par la Région des principes du gouvernement ouvert dans ses politiques et programmes. • Collecte des suggestions sur les thématiques prioritaires • Identification préliminaire des axes de travail • Soutien de l'appropriation commune de la philosophie et des valeurs de l'initiative du PGO.
Opérations et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Programmer des rencontres consultatives thématiques provinciales et régionales; • Mise en place d'une plateforme web de consultation et de communication sur l'initiative locale pour un gouvernement ouvert. • Elaborer et publier l'appel à manifestation d'intérêt pour la participation aux rencontres de concertation. • Arrêter la liste des participantes et participants. • Préparer un dossier spécial pour les ateliers : guides d'animation, formulaires d'évaluation et rapports • Sélectionner les animateurs et rapporteurs parmi les participants. • Préparer la logistique spécifique à l'organisation des ateliers : réservations de salles, tournage...

	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des rapports thématiques et de synthèse sur les diagnostics: suggestions, recommandations et priorités. • Assurer le suivi du contenu de la plateforme de concertation et son intégration au rapport final.
Principales références	<ul style="list-style-type: none"> • Loi organique n° 111-14 relative aux Régions • Les documents de référence sur l'initiative pour un gouvernement ouvert contenus dans le guide d'orientations des participants (version 2021) à travers le lien suivant : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/OGP-Local-Handbook-French.pdf • Le Plan d'action du gouvernement marocain ouvert, publié sur le site : www.gouvernement-ouvert.ma • Les expériences sur le site : https://www.opengovpartnership.org/fr/

2 - c

Étape 3 : Procédure de préparations des fiches d'engagements

Cette étape décrit toutes les mesures prises relatives à la préparation des fiches d'engagements et les références correspondantes.

Procédure de préparations des fiches d'engagements

Parties prenantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le/la président(e) et ses vice-président(e)s selon le type d'engagement en fonction de la délégation des prérogatives. 2. Le/la directeur/ice des affaires de la présidence et du Conseil. 3. Le/la directeur/ice Général des Services. 4. Le/la directeur/ice d'Agence Régionale d'Exécution de Projets. 5. Le/la président(e) de la commission concernée par l'engagement. 6. Le/la chef de division/service concerné par l'engagement. 7. Le/la chef de la division de l'équipe en charge de la préparation du plan d'action. 8. Un(e) représentant(e) de l'instance consultative concernée par l'engagement 9. Des représentant(e)s des organisations de la société civile concernées par l'engagement.
-------------------	--

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir avec précision les engagements conformément aux critères de l'initiative du PGO (annexe n°2) • Veiller à la prise en compte des propositions des citoyennes, des citoyens et des organisations de la société civile.
Opérations et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner la liste des Directions, Divisions, Services et Agences concernés par la mise en œuvre des engagements. • Consulter le rapport de synthèse des résultats et conclusions des consultations. • Consulter le canevas d'engagements de l'initiative de partenariat. • Consulter le programme de développement régional en cours d'exécution. • Consulter le plan d'action pour un gouvernement ouvert en cours d'exécution. • Consulter les canevas d'engagements pour un gouvernement ouvert: https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/OGP-Local-Handbook-French.pdf • Préparation des fiches des engagements.
Principales références	<ul style="list-style-type: none"> • Loi organique n° 111-14 relative aux Régions • Rapports des rencontres consultatives, notamment le rapport de synthèse • Rapport de synthèse de la consultation en ligne (réception des suggestions et préoccupations via les plateformes numériques développées par la Région) • Le programme de développement régional en cours d'exécution • Le plan d'action PGO du gouvernement marocain en cours d'exécution à consulter via le lien suivant : www.gouvernement-ouvert.ma • Canevas de la structure du plan d'action du gouvernement / région ouverte via le lien : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/OGP-Local-Handbook-French.pdf

Étape 4 : Procédure de rédaction et de validation du projet de plan d'action

Cette étape traite des modalités de rédaction du plan d'action de la Région ouverte et ses principales références.

Procédure de rédaction et de validation du projet de plan d'action de la région ouverte

Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité chargé de la préparation du plan d'action.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le plan selon les normes définies (Annexe 3).
Opérations et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation du rapport de synthèse des rencontres consultatives physiques et digitales. • Consultation et révision des canevas d'engagements (séparément) • Consultation des lignes directives et canevas du plan d'action du gouvernement et de la région ouverte • Rédaction d'une note sur le plan d'action • Préparation et publication de la version numérique du projet de plan sur la plateforme de consultation sur le web.
Principales références	<ul style="list-style-type: none"> • Loi organique relative aux Régions numéro 111-14. • Canevas de la structure du plan d'action du gouvernement / région ouverte via le lien : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/OGP-Local-Handbook-French.pdf • Rapports des rencontres de consultation, notamment le rapport de synthèse. • Rapport de synthèse du processus de consultation en ligne (réception des suggestions et préoccupations majeurs via les plateformes numériques développées par la Région). • Le programme de développement régional en cours d'exécution. • Le plan d'action PGO du gouvernement marocain en cours d'exécution à consulter via le lien suivant : www.gouvernement-ouvert.ma.

Procédure de validation du projet de plan d'action d'une région ouverte

Parties prenantes	<ol style="list-style-type: none">1. Président(e) du Conseil.2. Bureau du Conseil.3. Directeur/ice des affaires de la présidence et du Conseil4. Directeur/ice Général des Services5. Membres du Conseil (session)6. Chefs des groupes du Conseil (Majorité et Opposition)7. Commission des relations extérieures et de la coopération internationale décentralisée8. Administration territoriale.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Adoption du plan d'action de la région ouverte• Confirmation de l'engagement politique de la Région envers les principes et valeurs de l'initiative de partenariat pour une région ouverte.
Opérations et procédures	<ul style="list-style-type: none">• Présentation du projet de plan d'action à la présidence, au bureau du Conseil et aux chefs de groupes du Conseil• Débattre du projet de plan d'action lors de réunions conjointes des comités concernés.• Délibération et validation du plan d'action lors de la session du Conseil.• Soumettre le projet du plan d'action à l'autorité de contrôle administratif pour approbation.
Principales références	<ul style="list-style-type: none">• Loi organique n° 111.14• Règlement Intérieur du Conseil de la Région• Projet de plan d'action de la région ouverte.

Étape 5 : Procédure de suivi et d'évaluation du plan d'action de la région ouverte

Cette étape est d'une importance capitale pour la préparation du plan de travail de la Région et le processus de suivi et de validation sont détaillé comme suit :

Procédure de suivi et d'évaluation

Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Président(e) du Conseil de la Région. • Bureau du Conseil. • Coordinateur/ice du comité chargé de la préparation du plan d'action. • Les trois instances consultatives de la Région ainsi que d'autres instances suivant leur existence. • Les directeurs et chefs de services et de départements concernés par les principes de l'initiative. • Organisations de la société civile opérant en matière des principes de gouvernement ouvert • Expert(e)s et universitaires.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et résultats du plan d'action de la région ouverte. (Annexe 4) • Évaluer l'impact du plan d'action de la Région ouverte sur cadence des réformes engagées au niveau politiques, économiques et sociales dans la Région.
Opérations et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe restreint de suivi et d'évaluation subsidiaire au comité chargé de l'élaboration du plan d'action • Formation des membres en matière d'évaluation • Formulation des indicateurs de performance • Formulation des indicateurs d'impact • Développement de canevas de collecte d'information.
Principales références	<ul style="list-style-type: none"> • Loi organique n° 111.14 • Canevas de référence sur la carte de suivi et d'évaluation concernant le respect des engagements dans le guide des participants édition 2021 via le lien : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/OGP-Local-Handbook-French.pdf

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice d'évaluation

Critères	Indicateurs / questions
Transparence fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents budgétaires de la Région sont-ils publiés régulièrement sur la plateforme web de la Région? • Le contenu d'informations sur les budgets-projets et les états d'avancement sont-ils communiqués par la Région? • Le document budgétaire est-il préparé dans un format et selon une méthode accessible à l'ensemble des citoyen(e)s?
Facilité d'accès à l'information	<ul style="list-style-type: none"> • La Région a-t-elle désigné une ou plusieurs personnes chargées de recevoir les demandes d'informations? • La Région dispose-t-elle d'une unité de gestion et de sauvegarde des données archivées? • La Région a-t-elle formé et sensibilisé ses fonctionnaires au niveau interne sur la loi d'accès à l'information? • La Région procède-t-elle aux publications proactives? • Quelle quantité de demandes d'accès à l'information la Région a-t-elle reçue et traitée? • Les personnes en situation de handicap peuvent-elles accéder facilement aux informations publiées?
Engagement des citoyennes et citoyens dans la élaboration des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les différentes formes de participation (physique ou numérique) des citoyennes et citoyens dans l'élaboration du programme de développement de la Région? • Quelles sont les différentes formes de participation des citoyennes et citoyens dans l'élaboration du plan régional d'aménagement du territoire? • Les trois instances consultatives ont-elles émis des avis sur l'élaboration d'un programme d'aménagement à l'échelle de la Région du plan d'aménagement régional pour l'aménagement du territoire? • Combien d'avis consultatifs ont été déposés? • Combien d'avis consultatifs ont été approuvés ou rejetés? • Quel est le nombre de pétitions reçues par la Région? (Citoyens/ citoyennes. Pétitions des associations) • Combien de pétitions ont été approuvées? • Combien de pétitions ont été rejetées? • La Région dispose-t-elle de plateformes web pour faire participer les citoyens et les organisations de la société civile? • Des forums régionaux sont-ils organisés dans le cadre du dialogue et de la consultation sur des sujets spécifiques? • Les avis de la société civile et des citoyens sont-ils pris en considération lors de l'élaboration des budgets?
D'autres critères peuvent être suggérés	

Annexe 2 : Matrice d'engagement

Matrice d'engagement

Titre et numéro de l'engagement	
Date de début et date de fin	
Direction / Division ou Service responsable d'exécution	
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement réglera?	<ul style="list-style-type: none">• Décrire le problème social, économique, politique ou environnemental traité par l'engagement.• Fournir des chiffres et des données sur le problème et son contexte (Il est recommandé d'utiliser les informations contenues dans le plan d'action).
Quel est l'engagement?	<ul style="list-style-type: none">• Décrire ce que l'engagement implique, ses résultats attendus et son objectif global. (Il est recommandé d'utiliser les informations contenues dans le plan d'action).
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<ul style="list-style-type: none">• Décrire comment l'engagement contribuera à résoudre le problème ou à changer certaines pratiques de la Région dans ce cadre.• Fournir une description claire de la façon dont les étapes énumérées permettront d'atteindre l'objectif de l'engagement et d'obtenir les résultats attendus. (Il est recommandé d'utiliser les informations contenues dans le plan d'action).
L'engagement est-il adapté aux principes et valeurs de l'OGP?	<ul style="list-style-type: none">• Divulgue-t-il davantage d'informations, améliore-t-il la qualité des informations divulguées, améliore-t-il l'accessibilité des informations au public?• L'engagement est-il pertinent au vu des normes de transparence?• Crée-t-il ou améliore-t-il des opportunités pour les citoyennes et citoyens d'influencer les décisions?• L'engagement crée-t-il ou améliore-t-il un environnement propice à la société civile?• L'engagement est-il pertinent pour la participation citoyenne?• L'engagement est-il pertinent pour la redevabilité publique?

Informations supplémentaires (Au choix)	<p>Veillez fournir des informations supplémentaires qui expliquent davantage vos réponses sur la pertinence de votre engagement par rapport aux principes de l'initiative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'engagement • Liens avec d'autres programmes gouvernementaux ou régionaux • Liens avec les plans régionaux et sectoriels • Liens avec les objectifs de développement durable. 	
Les activités	Date de début	Date de finalisation
Informations de contact		
Nom de la personne responsable d'exécution		
Titre de / Direction / Division / Service		
Email et Téléphone		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organisme, agence du gouvernement.	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail.	
Informations supplémentaires		

Annexe 3 : Canevas du plan d'action de la région ouverte

Axes	Directives relatives au contenu
Introduction	<p>Contexte national et régional</p> <ul style="list-style-type: none">• Montrer l'importance de la participation à l'initiative PGO.• Relever les problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux les plus importants traités par le plan d'action.• Mettre l'accent sur les réformes prioritaires.
Efforts déployés d'une région ouverte	<ul style="list-style-type: none">• Résumé des réformes et des réalisations les plus importantes de la Région en phase avec les principes du gouvernement ouvert, en particulier la participation de la société civile.• Clarifier la relation et les points d'intersections entre les efforts fournis et le plan d'action national du PGO.
Méthodologie et processus d'élaboration du plan d'action de la Région ouverte	<ul style="list-style-type: none">• Illustrer le déroulé de la préparation du plan en précisant l'approche participative avec la société civile et les autres acteurs.• Rendre compte de la concordance des mécanismes d'engagement des citoyennes, citoyens et des organisations de la société civile avec les critères de participation définis par l'initiative PGO (respect du seuil minimum de participation).
Engagement	Désigner chaque engagement dans une fiche dédiée

Annexe 4 : Canevas d'achèvement d'un engagement

Canevas d'achèvement d'un engagement

Numéro et titre de l'engagement	
Date de début et de fin de l'engagement (par exemple, 31 août 2019 - 31 août 2021)	
Agence d'exécution principale	
Description de l'engagement	
Quel est le problème public traité par l'engagement?	<ul style="list-style-type: none">• Décrire le problème social, économique, politique ou environnemental traité par l'engagement. Lorsque disponibles, inclure des données de référence et des faits contextuels. Conseil : utilisez les informations contenues dans votre plan d'actions. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.
Quel est l'engagement?	<ul style="list-style-type: none">• Décrire ce que l'engagement implique, ses résultats attendus et son objectif global. Conseil : utilisez les informations contenues dans votre plan d'actions. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<ul style="list-style-type: none">• Décrivez comment l'engagement contribuera à résoudre le problème ou à changer les pratiques gouvernementales pour résoudre le problème. Conseil : Pour ce faire, expliquez comment l'engagement sera mis en œuvre. Fournir une description claire de la façon dont les étapes énumérées permettront d'atteindre l'objectif de l'engagement et d'obtenir les résultats attendus qui contribueront à résoudre le problème. Conseil : utilisez les informations contenues dans votre plan d'actions. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP?	<p>Tenez compte des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'engagement divulgue-t-il davantage d'informations, améliore-t-il la qualité des informations divulguées, améliore-t-il l'accessibilité des informations au public ou permet-il le droit à l'information? Si oui, l'engagement est pertinent pour la transparence.• L'engagement crée-t-il ou améliore-t-il des opportunités ou des capacités pour le public d'informer ou d'influencer les décisions? L'engagement crée-t-il ou améliore-t-il un environnement propice à la société civile? Si oui, l'engagement est pertinent pour la participation citoyenne.

<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement crée-t-il ou améliore-t-il des règles, des règlements et des mécanismes pour tenir publiquement les fonctionnaires responsables de leurs actions? Si oui, l'engagement est pertinent pour la redevabilité publique. <p>Après avoir examiné les questions, fournissez des informations qui alignent la pertinence de vos réponses sur chacune des valeurs d'engagement décrites ci-dessus.</p> <p>Conseil : utilisez les informations contenues dans votre plan d'actions. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.</p>			
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Utilisez cet espace facultatif pour fournir d'autres informations utiles, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'engagement • Liens avec d'autres programmes gouvernementaux • Liens avec le plan national de développement ou d'autres plans sectoriels / locaux. • Liens vers d'autres plans pertinents, tels qu'une stratégie anti-corruption • Lien avec les objectifs de développement durable. <p>Conseil : utilisez les informations contenues dans votre plan d'actions. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.</p>			
<p>Niveau d'achèvement</p>	<p>Pas commencé</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Achevé</p>
<p>Description des résultats</p>	<p>Inclure des activités spécifiques au cours de la période de référence (première ou deuxième année du plan d'actions) et, dans la mesure du possible, veuillez indiquer s'il y a des preuves que des membres du public ont utilisé l'engagement ou si l'engagement a eu un effet.</p>			
<p>Prochaines étapes</p>				
<p>Etats des jalons</p>	<p>Date de début:</p>	<p>Date de fin:</p>	<p>Niveau d'achèvement</p>	
<p>Informations de contact</p>				
<p>Agence d'exécution principale</p>				
<p>Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution</p>				
<p>Titre, Département / Direction</p>				

Email et téléphone		
Autres acteurs impliqués	Ministères, organisme, agence du gouvernement	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	
Informations supplémentaires		